

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 26
JANVIER 2021
ISSN 2555-297 X

Permettez-moi de formuler pour cette nouvelle année, le vœu d'une liberté retrouvée pour parcourir nos territoires et découvrir leurs œuvres éphémères. Le CESER exprime ainsi sa solidarité, son soutien aux acteurs culturels empêchés d'exercer leur art par la crise sanitaire. Les activités artistiques, culturelles, sportives nous sont essentielles. Sources de plaisirs, d'accomplissements, de créativité, d'innovations, de libertés, elles sont le sel de tant de vies ! Nous l'avons rappelé dans de nombreux avis sur les mesures d'urgence, le plan de relance et le budget 2021.

Notre Assemblée, contrainte par le contexte, s'est adaptée rapidement pour remplir ses missions. Elle a relevé le défi. Les travaux présentés dans cette dernière lettre en attestent. Notamment saisi par l'exécutif régional sur la question du télétravail, une pratique existante de longue date qui s'est « massifiée » à l'occasion des confinements, le CESER a donné sa perception sur ses contraintes et ses opportunités afin d'orienter les futures politiques régionales.

Tout au long de cette période inédite, notre Assemblée s'est investie pour que les urgences de la crise Covid-19 n'ocultent pas, ne diffèrent pas les actions en cours sur les mutations indispensables de nos modes de développement et d'organisation.

Car nos consommations doivent être compatibles avec les ressources finies de la planète, avec le maintien des régulations naturelles dont dépendent le climat, les bons fonctionnements des écosystèmes.

Car les précarités et pauvretés sous leurs formes diverses, qui fracturent et minent notre société doivent être traitées.

Car l'aménagement du territoire doit prendre compte la diversité de nos territoires pour qu'existe une vraie cohésion territoriale.

Car les défauts d'organisation et de coordination entre l'État et les collectivités territoriales dans la crise sanitaire actuelle pèsent trop fortement sur l'efficacité de nos fonctionnements.

Voir l'incapacité quasi pathologique et chronique du pouvoir exécutif et de l'État dans la mise en œuvre opérationnelle des actions de protection et de soins des populations comme l'attestent les séquences des masques, des tests de dépistage, de l'organisation de l'école et des vaccins récemment. Que la Santé Publique soit du domaine de l'État soit, mais qu'il s'appuie sur les collectivités territoriales compétentes au sens littéral ! Elles ont la logistique, les réseaux, les lieux d'accueil et la légitimité pour le faire. Et les populations leur font confiance.

2021 sera pour notre collectivité régionale une année électorale avec, en juin l'élection de nouveaux conseillers régionaux et pour le CESER le renouvellement en ce début d'année des instances de gouvernance. C'est un temps important pour notre Assemblée socio-professionnelle qui désignera en février son Président et son Bureau. Pour ma part, je ne solliciterai pas une seconde fois la Présidence. Cette responsabilité est un exercice qui impose par essence, une neutralité certaine. Le Président doit veiller au respect des équilibres, des sensibilités, des perceptions, des diversités, des convictions des composantes collectives mais aussi individuelles de l'Assemblée plénière. Je m'y suis exercé avec beaucoup d'attention. La contrepartie de cet exercice essentiel contraint l'expression des convictions personnelles du Président. Aujourd'hui, j'ai besoin de reprendre ma liberté de dirigeant associatif pour servir mes engagements et convictions naturalistes.

Par ailleurs, cela fait dix ans que j'ai le plaisir et l'honneur d'exercer des responsabilités au CESER dont cinq ans comme Vice-président, Président de la Commission « Environnement » et trois ans Président du CESER Nouvelle-Aquitaine.

Enrichi par mon parcours dans de grandes organisations, il me semble essentiel que de nouveaux responsables apportent leurs expériences et leurs énergies nouvelles. Cela m'incite à ne pas susciter un nouveau mandat. J'en garderai une très grande satisfaction tant le CESER est une instance riche de ses diversités et de ses savoirs.

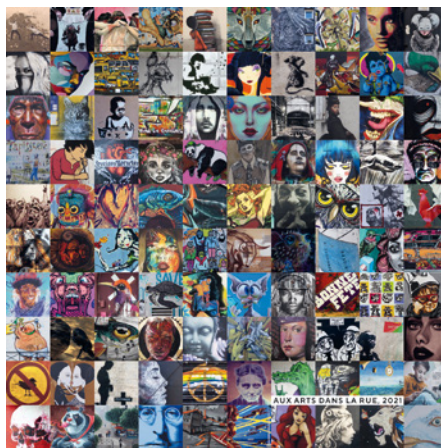
Je vous souhaite une excellente année. Portez-vous bien, vous et vos proches.

Dominique CHEVILLON
Président

ACTU

LES VŒUX DU CESER

2021, aux arts dans la rue !



Comme l'a écrit le philosophe, sociologue et scientifique Edgar Morin « *Le virus nous rappelle à notre humanité et à notre condition d'être profondément sociaux, inséparables les uns des autres.* »

Avec cette carte de vœux, le CESER Nouvelle-Aquitaine a voulu mettre l'accent sur un secteur d'activité profondément impacté par la crise de la Covid-19 et par les mesures sanitaires imposées, celui de la culture, de l'art et par effet, sur nos libertés mises à rude épreuve. Cette carte est une invitation à déambuler à nouveau, ensemble, dans nos ter-

ritoires. À nous retrouver dans ces rues largement désertées lors des mois de confinement. Elle est aussi un témoignage de la richesse de nos territoires.

Les cent photos d'œuvres donnent à voir cette richesse, cette diversité. Elles sont issues des douze départements de Nouvelle-Aquitaine. Le CESER Nouvelle-Aquitaine tient à remercier tous les photographes et collectivités sollicités qui ont bien voulu mettre à sa disposition leurs clichés. Grâce à eux, c'est non seulement la diversité de cet art de rue, mais aussi son existence

dans toute la Nouvelle-Aquitaine qui sont mises en lumière. Notre région est riche de cet art. Il n'est présenté ici qu'un infime échantillon de ce qui a existé ou existe encore.

Pour en savoir plus sur les 100 œuvres sélectionnées, nous vous invitons à consulter le catalogue en ligne sur le site du CESER (ceser-nouvelle-aquitaine.fr).



**CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.**

Sommaire Lettre N° 26

Vœux du Ceser	P.1
Rapport Télétravail	P.2
Rapport Covid-19	P.3
Les avis	P.4
Actus	P.4

*en représentation directe et indirecte



RAPPORT

QUEL TÉLÉTRAVAIL POUR QUELLE SOCIÉTÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE ?

Avec les confinements successifs, le télétravail, travail à la maison et travail à distance sont devenus la règle pour les fonctions et activités qui le permettent. Si beaucoup sont partis avec un relatif enthousiasme pour expérimenter cette nouvelle organisation du travail lors du premier confinement, quels enseignements tirer aujourd'hui ? C'est en substance la question qu'a posée le Président du Conseil régional au CESER. Comment capitaliser sur les enseignements tirés de la crise par les acteurs néo-aquitains et les « bonnes pratiques » identifiées pour orienter les futures politiques régionales ?

Afin d'être au plus près des réalités, le CESER a lancé un questionnaire auprès des organisations de la société civile, des collectivités locales, des organisations territoriales et en ligne pour tous. Ce questionnaire a reçu un large écho avec plus de 1140 réponses en trois semaines de passation. Des auditions de représentants d'entreprises (directions et représentants des salariés) mais aussi de l'ARACT (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail), de la Coopérative des tiers-lieux, de chercheurs ont apporté des éclairages de terrain, et depuis différents angles de vue sur le sujet. C'est à partir de ces matériaux originaux et exclusifs que le CESER a construit son analyse et ses propositions. L'Assemblée livre un regard critique sur le télétravail, en analysant tant les opportunités potentielles que les risques à prévenir. Il porte aussi un regard particulier sur les situations moins ou peu visibles et sur les inégalités.

À SAVOIR...



Télétravail.

Le télétravail fait référence en France à un cadre juridique et organisationnel précis et est inscrit dans le Code du travail, qui dispose que « le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télétravail est mis en place dans le cadre d'un accord collectif ou, à défaut, dans le cadre d'une charte élaborée par l'employeur après avis du comité social et économique, s'il existe. En l'absence d'accord collectif ou de charte, lorsque le salarié et l'employeur conviennent de recourir au télétravail, ils formalisent leur accord par tout moyen ».

Lors du confinement, une grande majorité des situations de travail n'était de fait pas encadrée par des accords collectifs ou individuels de télétravail.

Travail à domicile.

Dans la plupart des productions sur la thématique du télétravail, le terme de « travail à domicile » fait référence à toute forme de travail exécutée depuis le domicile sans répondre aux critères légaux encadrant le télétravail. Dans le Code du travail, le terme désigne quelques formes très précises de travail depuis la maison ; il n'est pas équivalent au télétravail.

Travail à distance.

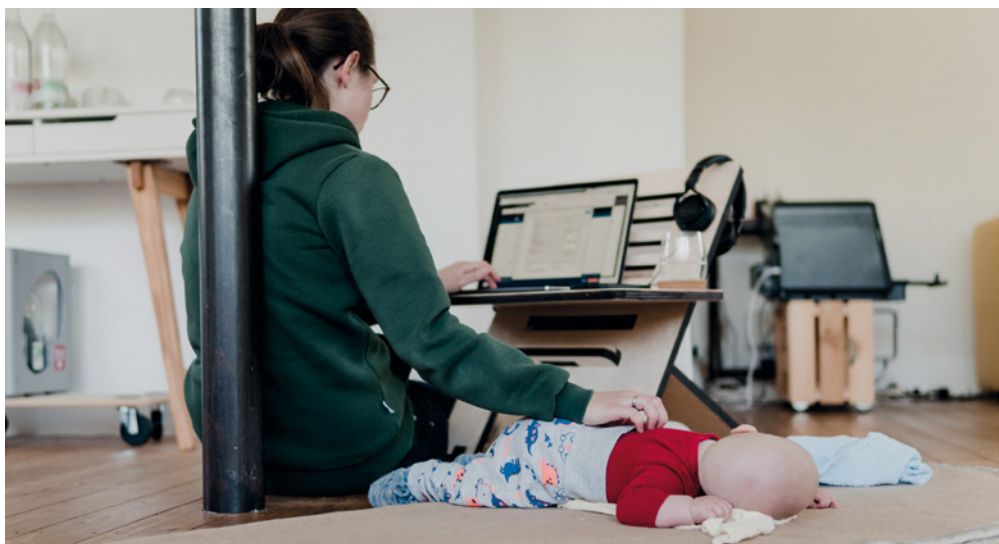
Dans le langage de la gestion des ressources humaines, le travail à distance fait généralement référence à toutes les activités effectuées hors de l'établissement de rattachement au sein de la structure d'exercice de l'activité. Il englobe donc le télétravail et le travail à domicile. Dans ce rapport du CESER, il désigne les formes de travail n'ayant lieu ni sur le site de rattachement de l'activité, ni au domicile, comme par exemple celles exercées dans les tiers-lieux.

Le 100% en télétravail n'est pas la solution !

En tout cas pas celui qui s'est imposé dans une vaste improvisation pendant le premier confinement. Problèmes de matériel, d'environnement de travail, de connexion, manque de lien et d'animation du travail collectif, isolement, problèmes d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle sont les difficultés les plus fréquemment évoquées. Le rapport du CESER analyse ainsi les bénéfices potentiels du télétravail mais aussi les risques dans les grands domaines de compétence régionale avec un focus sur les inégalités liées au genre et au handicap notamment.

Le télétravail est une partie de la solution !

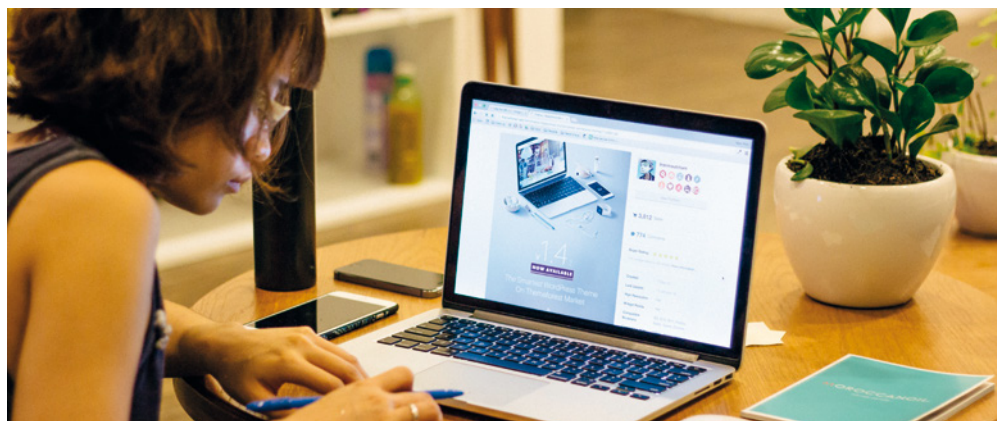
Il a été pour beaucoup de travailleurs le seul moyen de conserver une activité professionnelle. 91% des répondants au questionnaire du CESER souhaitent poursuivre le télétravail de façon pérenne, majoritairement deux jours par semaine. Des conditions préalables sont citées pour garantir « un bon équilibre » : le télétravail doit être organisé (planification en amont, espace dédié, matériel fonctionnel...), le télétravail s'apprend (formation aux outils, aux situations de travail à distance, à la communication...), le télétravail doit être animé (rôle des managers de proximité et existence d'un cadre précis pour le télétravail sont cruciaux).



Les préconisations du CESER pour passer de l'improvisation à l'encadrement. La Région... et les autres, au cœur de l'action

Les préconisations du CESER s'adressent à la Région, en tant que :

- Chef de file de l'aménagement du territoire, avec le renforcement de l'impact des tiers-lieux (mise en place de tiers-lieux mobiles dans les trains régionaux et les bus, utilisation des tiers-lieux pour l'éducation, la formation, et d'autres usages...). La mise en place de nouveaux types de groupements d'employeurs pour le télétravail, opérant au sein de ces tiers-lieux, pourrait venir compléter ce dispositif.
- Région « accompagnatrice ». Au-delà des appuis matériels au télétravail (connexion, outils), une offre d'accompagnement visant notamment à faciliter l'ingénierie pour les TPE et PME devra être proposée. La question du télétravail sera à intégrer dans les travaux sur l'illettrisme et l'illectronisme.
- Employeur majeur du territoire, par la mise en œuvre au sein de la Région d'une politique de télétravail.



La Région devra aussi jouer en interactions et partenariats avec de nombreux autres acteurs :

- Établissements d'enseignement : soutien aux étudiants isolés, formations aux pratiques numériques dans le cadre de « l'enseignement à distance ».
- Collectivités territoriales infrarégionales, pour un soutien à la parentalité (garde d'enfants notamment), contribuant ainsi à réduire les inégalités de genre.
- Organismes spécialisés, pour sensibiliser les structures employeuses aux difficultés que peut provoquer le télétravail pour les publics en situation de handicap.

D'autres actions cruciales relèvent d'initiatives indépendantes de celles du Conseil régional, notamment :

- Le dialogue social pour la formalisation collective du cadre du télétravail au sein des structures.
- L'intégration du télétravail au service de plans d'action plus globaux sur la qualité de vie au travail, l'égalité femmes-hommes et le temps de travail au sein des structures employeuses.

Les questionnements soulevés par le CESER s'avèrent bien plus amples que le seul enjeu du télétravail de demain. Ils concernent le devenir du travail dans sa globalité, et plus largement le projet de société souhaitable en Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs en France et à l'étranger. L'ampleur des transformations remet en question la nature même du travail demain (avec la transformation numérique du travail) et celle de valeur, qu'il faut repenser, même si toutes les activités ne peuvent être également télétravaillées.

Ainsi le questionnement sur un projet de société s'est ouvert brutalement, par les impacts de la crise sanitaire en général et du télétravail en particulier sur les liens sociaux, qu'il s'agisse des interactions individuelles ou collectives. Les notions de participation et d'implication des populations seront déterminantes pour la définition et la mise en œuvre d'un projet de société viable et humain.



COVID-19 EN NOUVELLE-AQUITAINE : L'URGENCE DE TRANSFORMER DEMAIN

RAPPORT

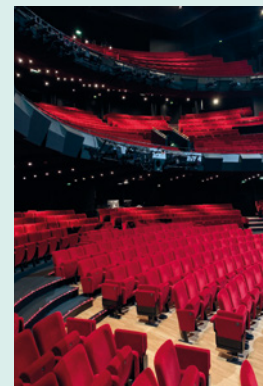
Un nouveau rapport pour décrypter...

Il y a presque un an, le virus Covid-19 faisait son apparition et se répandait à travers le monde. En quelques mois, il s'est propagé plongeant la planète entière dans une crise d'ampleur inédite et produisant ses impacts par effet domino. Tout notre quotidien fut remis en question ! Avec la « dérive des confinements », nous vivons aujourd'hui de fortes contraintes sans que nous soyons en mesure d'en analyser toutes les conséquences qu'elles soient sanitaires, sociales, sociétales, environnementales, économiques ou encore au niveau démocratique. Nos convictions, nos comportements, notre liberté, notre rapport à l'environnement et notre rapport à l'autre sont bouleversés. La crise que nous traversons se caractérise en premier lieu par sa dimension globale, son caractère systémique et ses effets en chaîne. Fort de la diversité des préoccupations dont sont témoins et porteurs ses membres, le CESER a tenu à se faire l'écho des questionnements, des points d'alerte, des inquiétudes et des attentes... relayés par la société civile organisée. Dans son nouveau rapport « COVID-19 : L'urgence de transformer demain », adopté par l'Assemblée en décembre, le CESER prolonge ses précédentes contributions sur le sujet et tire les premiers enseignements sur la situation. Il examine les remèdes qui ont été apportés, sous forme d'éclairages thématiques qui se complètent comme autant de dimensions articulées.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES PREMIERS EFFETS DU CONFINEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE :

- Une baisse inédite des émissions de CO² au 1^{er} semestre 2020 de 18 % par rapport à 2019, liée essentiellement aux transports, au tertiaire à l'industrie.
- Une baisse de la pollution mesurée par les stations sous influence directe des axes routiers a été comprise, selon les semaines, entre 39 % et 67 % par rapport à la médiane des cinq dernières années.
- Une baisse globale des consommations d'énergie de 22 % au 1^{er} semestre 2020.
- Une diminution des mobilités (- 75 % de trafic routier la première semaine du confinement, -56 % du trafic routier de marchandises, - 7 % des TGV, -30 % des TER, -22 % des cars interurbains de Nouvelle-Aquitaine, - 95 % de fréquentation des réseaux de transport).
- Une augmentation des violences conjugales ou intrafamiliales quelles que soient les catégories sociales de + 59 % durant le premier confinement en zone gendarmerie et plus globalement (zones police et gendarmerie) de plus d'un quart durant la dernière quinzaine du mois de mars.
- La création des associations en recul annuel proche de 11 % et deux tiers des associations existantes ont dû quasiment interrompre leurs activités.

- À fin août 2020, plus des trois quarts des festivals de spectacle vivant ont dû être annulés et/ou reportés.
- Au 1^{er} mai 2020, plus du tiers des actifs était à l'arrêt et parmi ceux encore en activité 41 % travaillaient depuis leur domicile.
- De mars à juin 2020, les salariés néo-aquitains cumulent plus de 100 millions d'heures d'activité partielle pour un montant d'indemnisation de 1 milliard d'euros.
- À fin juin, perte nette de plus de 12000 emplois (un tiers dans l'emploi public et deux tiers dans l'emploi privé).
- 7 entreprises sur 10 envisagent un gel des investissements au cours des 6 prochains mois (84 % pour les cafés-hôtels-restaurants).
- 6 dirigeants sur 10 envisagent une évolution de leur stratégie (diversification, prospection de nouveaux marchés, cession/transmission, voire cessation d'activité).



Pour contribuer à la compréhension de ce qui se joue à l'heure actuelle, le CESER met en lumière les enjeux de gouvernance et de démocratie, il analyse les impacts sanitaires, les inégalités sociales exacerbées et une cohésion sociale menacée, il mesure les impacts de la crise au niveau de l'économie néo-aquitaine et les effets différenciés au niveau des territoires... Il met aussi en évidence que le confinement du printemps 2020, si coûteux socialement et économiquement, s'est traduit par la diminution de certains impacts environnementaux - dont celle inédite des émissions de gaz à effet de serre, permettant d'inscrire le monde dans la bonne trajectoire climatique. C'est là une illustration que nous n'avons d'autre choix que celui de bifurquer pour éviter demain la répétition de crises et de risques encore plus graves. Alors le CESER formule des préconisations de court terme et lance des pistes d'avenir. À ce stade, la contribution du CESER se présente comme un point d'étape. Elle vise à mieux comprendre, à travers l'analyse des causes et des conséquences de la crise, l'état de santé des mécanismes structurant nos sociétés :

- Santé des écosystèmes, confrontés à la perte de biodiversité, à l'épuisement des ressources et au réchauffement climatique.
- Santé des sociétés, marquées par des inégalités aggravées par la crise, par des formes de discriminations, qui affectent les plus démunis et toute une partie de la jeunesse, et qui menacent la cohésion sociale.



- Santé d'économies territorialisées, affaiblies sous l'effet d'une financiarisation accrue, de délocalisations et de logiques concurrentielles à l'échelle internationale, nationale mais aussi locale.
- Santé de systèmes démocratiques, fragilisés par une perte de confiance des citoyens envers le politique, par un affaiblissement des services publics, par un recul de droits et libertés et par la montée de certaines formes d'autoritarisme dans la conduite des affaires de l'État.

Pour le CESER, au-delà de la gestion des urgences sanitaires et sociales, trois défis sont à relever et de la responsabilité de tous, des pouvoirs publics jusqu'aux citoyens.

- Le premier défi renvoie à la nécessité de résoudre la crise institutionnelle, de rétablir la relation de confiance entre la puissance publique et les citoyens, entre les pouvoirs centraux et les territoires, entre les autorités publiques et les corps intermédiaires dans toute leur diversité.
- Le deuxième défi est d'impulser une trajectoire de développement plus vertueuse, impliquant plus de sobriété, une préservation des écosystèmes, la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des précarités et des inégalités. En cela, l'ambition « Néo Terra » portée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine offre une première base. Elle doit être enrichie et complétée dans ses dimensions sociales et économiques par une ambition nommée par le CESER « Néo Societas ».



- Le troisième défi est d'ordre culturel et relève d'une évolution des mentalités et des comportements. On ne peut appeler à la nécessité de « transition(s) » ou de « bifurcation » sans évoquer la dimension culturelle d'une transformation de notre société, mobilisant les arts, les sciences, les savoirs, les médias, la transmission ou l'éducation et la mise en débat...

Un tel processus doit faire sens à l'échelle régionale et pour la collectivité régionale, mais sa portée et sa concrétisation passent aussi par une mobilisation aux niveaux national et européen.

À l'heure de ce premier point d'étape, nul ne saurait dire à quelle échéance cette pandémie s'achèvera, même si la perspective d'une vaccination généralisée alimente certains espoirs. Si la contribution du CESER reste humble dans les propositions de réponses qu'elle prétend fournir, elle formule cependant, au-delà des seuls constats, un certain nombre de pistes de réflexion et même de préconisations pour les court, moyen ou plus long termes que le CESER approfondira dans ses travaux à venir...

FACILITER L'ACCÈS AUX FONDS EUROPÉENS



Convaincu que l'échelon territorial est la dimension idoine pour penser les solutions et mener les transitions qui s'imposent, le CESER s'est penché sur les moyens à disposition de ces territoires, en particulier les fonds européens. Dans le cadre d'une nouvelle programmation qui débute en 2021, le CESER s'est intéressé aux difficultés d'accès des porteurs de projets aux fonds européens. Il formule des préconisations en matière de consultation, d'information, de formation, d'animation et de mise en réseau des porteurs de projets.

2020-2018 année de mi-mandature

EN RÉUNIONS	EN DIFFUSION
26 SCÉANCES PLÉNIÈRES	130 AVIS OU CONTRIBUTIONS
39 BUREAUX	10 RAPPORTS N-1 ÉDITION
205 GIA	18 LETTRES N-1 ÉDITION
634 RÉUNIONS	7 FICHES DE LECTURE
	3 BILANS ANNUELS
EN ÉDITIONS	EN COMMUNICATION
LETTRES N-A!	1 SITE INTERNET
4 500 PAPIER	9 PRÉSENTATIONS PUBLIQUES
2 500 EMAILS	69 COMMUNIQUÉS DE PRESSE
SOIT 7 000 ABONNÉS	10 INTERVIEWS RADIO OU TV
	170 ARTICLES DE PRESSE
	1247 LIKES
	2 VIDEOS

ACTU

DERNIÈRE MINUTE, LE CESER SE RENOUVELLE

Après trois années d'exercice du mandat actuel (2018-2023), un nouveau rendez-vous démocratique est fixé par les textes de lois régissant le CESER. Des élections seront organisées début février pour élire le ou la Présidente de l'Assemblée ainsi que les Vice-président-e-s et secrétaires composant le Bureau pour les trois prochaines années.

AVIS

BUDGET RÉGIONAL 2021

Un encouragement du CESER à investir pour relever les défis !

Le Budget primitif 2021 de la Région Nouvelle-Aquitaine, élaboré dans un contexte très incertain, est encore fortement influencé par la nécessité d'une réponse de court terme face à la situation de crise. Le CESER salue la mobilisation du Conseil régional pour y faire face, avec un budget annoncé qui s'élève à 3,19 milliards d'euros (+ 3,58 % par rapport au Budget primitif de 2020).

Dans le contexte de crise qui dure et probablement de nouvelles difficultés à venir, le CESER appelle à engager les mutations nécessaires. Les redéploiements de crédits régionaux ne pourront à eux seuls suffire pour dégager des moyens financiers à la hauteur. Alors, dans l'attente espérée d'une remise à plat du système de ressources des Régions garantissant leur autonomie financière, le CESER encourage le Conseil régional à recourir à un endettement équilibré, garantissant la solvabilité de l'institution.

Car au-delà des réponses de court terme indispensables, il faut s'inscrire dans une projection à long terme qui engage une profonde bifurcation au service d'un projet régional. L'économie numérique et la numérisation de la société, l'éco-socio-conditionnalité des aides aux entreprises, la formation et son accessibilité notamment pour les jeunes sont autant de leviers identifiés par le CESER pour le développement économique et l'emploi.

Face aux défis majeurs de la société, la solidarité vis-à-vis des générations futures impose à la fois une meilleure reconnaissance des capacités de la jeunesse dans toute sa diversité et une mobilisation renforcée. Une feuille de route négociée avec les acteurs et représentants de la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine contribuerait à une meilleure lisibilité de l'action régionale en direction de cette population.

Les projets de territoires, le soutien aux associations et leurs réseaux participent à maintenir le lien social, à produire de l'innovation sociale et doivent à ce titre être accompagnés et financés. La feuille de route « Néo Terra » semble guider le budget pour 2021, ce qui est souligné par le CESER. Mais pas suffisant estime l'Assemblée qui met en avant la sobriété nécessaire pour chaque pilier de la politique régionale et l'idée que l'économie doit être mise au service de la transition écologique et être portée par elle.

ACTU

BILAN D'ACTIVITÉS 2020

Comme chaque année, le CESER Nouvelle-Aquitaine vous invite à décourir tous ses travaux et réflexions de l'exercice écoulé dans son rapport d'activités. En 2020, le CESER Nouvelle-Aquitaine a adapté ses modalités d'organisation en télétravail pour être en mesure d'assurer ses missions en répondant aux sollicitations du Conseil régional sur les mesures d'urgences, la continuité des politiques régionales, les questions budgétaires... Il a tenu aussi à apporter ses analyses et préconisations sur l'actualité de crise et les grands dossiers régionaux.

AVIS



Lors de la dernière séance plénière du CESER en décembre, l'Assemblée a adopté des avis concernant l'accès à la formation, un réseau des ambassadeurs Métiers, des contrats de mobilité, la rénovation énergétique, les aides aux entreprises, l'intelligence économique, la jeunesse, et enfin sur les activités culturelles. Vous trouverez ces avis dans leur intégralité sur le site Internet du CESER.

ISSN : 2555-297 X

Lettre bimestrielle

Abonnement gratuite sur demande.

Directeur de la publication :

Wilfried Grounon

Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo

Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos :

Photothèque Conseil régional : Sébastien

Blanquet-Rivière, Guillaume Fontaine.

Pixabay : hparadis, Jagrit Parajuli, Standsom, fernando zhimaicala.

Nicolas Camoisson, stefanoborghi.com.

Commission Européenne/Reporters

Photothèque du CESER

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis

CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie

CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie

CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

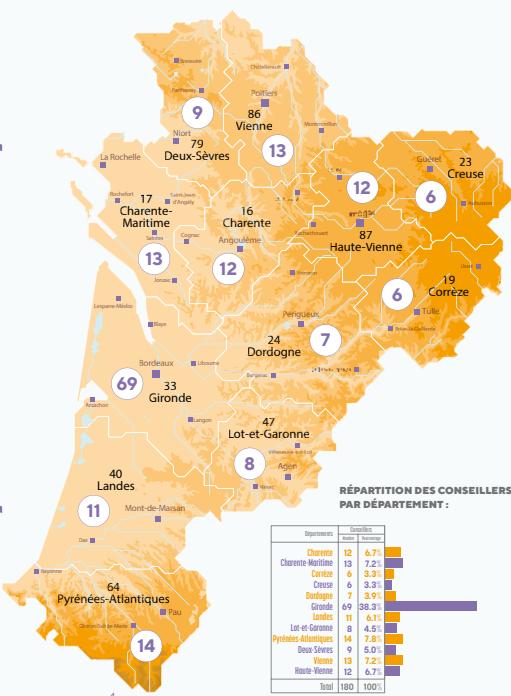
CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

VALEURS
RESPECT, ENGAGEMENT, DÉMOCRATIE

LA PARITÉ
46%
DE FEMMES



ÂGE
MOYEN
58
ANS



7000
ABONNÉS
À LA
LETTRE



6 LETTRES NA! 4500 ENVOIS 2500

140 REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

UNE ASSEMBLÉE 4 COLLÈGES

180 MEMBRES

55 AVIS OU CONTRIBUTIONS ADOPTÉS SUR LES POLITIQUES RÉGIONALES

7 RAPPORTS 2 ABSTRACTS 4 FICHES DE LECTURE

4 33 INTERVIEWS TV OU RADIO ARTICLES DE PRESSE



23 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

FACEBOOK 1413 ABONNÉS 1247 LIKES